

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Information Management/Information Technology -
IM/IT/Gestion de l'Information -Technologie de
l'Information-GI/TI
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
12C1, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet DRMIS PROF SVCS FOLLOW-ON SUPPORT	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-126279/D	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-126279	Date 2014-06-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XQ-008-27724	
File No. - N° de dossier 008xq.W8474-126279	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-22	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hradecky, Micahel	Buyer Id - Id de l'acheteur 008xq
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-4154 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Demande de Soumissions (DDS) pour
Services de soutien au Système d'information de gestion des ressources de la Défense (SIGRD)
Et Services de soutien intégré dans SIGMA
N° de l'invitation W8487-126279/D

À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre à leur arrivée à TPSGC. Une question et sa réponse seront affichées par Achatsetventes lorsque la réponse sera disponible. Les répondants éventuels sont donc avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes dans l'ordre. Les questions suivantes ont été reçues d'un soumissionnaire éventuel. Conformément à l'article 13 du document 2003 Instructions uniformisées – Biens ou services – besoins concurrentiels (2014-03-01), qui a été intégré dans la DS conformément à l'article 1 de partie 2 de ladite DS, les questions et leurs réponses sont fournies à tous les soumissionnaires éventuels comme suit :

Question 1 :

J'essaie de voir qu'elle est la durée de ce contrat. Je vois les options de prolongation (copiées ci-dessous) mais je ne parviens pas à trouver la durée du contrat; est-ce que c'est 1 an, 2 ans, 5 ans, etc.?

8. Durée du contrat

8.1. Période du contrat

La période du contrat débute à la date d'attribution du contrat et se termine _____ inclusivement.

8.2. Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus cinq périodes supplémentaires de une (1) année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Réponse 1 :

Conformément à l'annexe B-1 – Base de paiement SGIRD et à l'annexe B-2 – Base de paiement SIGMA, la période initiale du contrat sera d'une durée de 3 ans, à compter de la date d'attribution du contrat.

Question 2 :

Référence : page 1 de la DDP

Nous souhaitons demander un report de la date de clôture d'au moins cinq semaines, soit jusqu'au 26 août, pour les raisons suivantes :

- Afin de répondre aux exigences et d'obtenir une cote concurrentielle, nous devons effectuer des recherches approfondies sur les ressources et le projet ainsi que tenir des discussions avec des partenaires. Voilà qui exige beaucoup de temps. À défaut de disposer d'un délai suffisant, notre entreprise pourrait ne pas présenter de soumission.
- Travailler avec des partenaires pendant les vacances d'été est difficile dans le meilleur des cas, et non envisageable (pas de soumission) dans le pire des cas.
- Compte tenu de l'ajout de la solution SIGMA de TPSGC (ce qui ne figurait pas dans la version préliminaire de la DDP), les plans de soumission doivent être modifiés en conséquence.

Réponse 2 :

Nous n'envisageons pas de report de la date de clôture de la DDP pour le moment.

Question 3 :

Référence : PIÈCE JOINTE A – PROCÉDURES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE; 3. CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE DES RESSOURCES; C. Critres techniques des ressources cots par points; Architecte d'applications ou de solutions (AAS); exigence C4 applicable aux trois postes : FI, GP et GM

Il n'est pas rare qu'un AAS ait déjà assumé de nombreuses responsabilités associées à la gestion de projet, comme la direction d'une équipe, le traitement des problèmes techniques, la planification du contenu des versions et, dans une moindre mesure, l'estimation des délais et le signalement de l'avancement des travaux. Toutefois, un AAS n'a généralement pas à assumer les fonctions suivantes : création de plan de gestion de projet; gestion de dépendances complexes et coordination de ressources à l'aide d'un logiciel de gestion de projet (MS Project, Primavera); production d'analyses de rentabilisation; gestion globale du calendrier et de la portée du projet; ressourcement; résolution de problèmes non techniques des clients; gestion de feuilles de temps; facturation; préparation et tenue de réunions importantes sur l'avancement du projet, etc. Ces fonctions relèvent d'un gestionnaire de projet. En règle générale, les architectes sont habituellement responsables de la conception globale; leur contribution s'arrête là. En outre, les tâches relevant de l'AAS, décrites aux pages 114 et 213, ne comportent que très peu d'exigences liées à la gestion de projet :

- b. Élaboration et soumission d'un plan de mise en oeuvre pour l'élargissement du système, y compris des estimations du temps, des coûts et de la portée; et

p. Aider l'administrateur de projet à gérer des problèmes pertinents à ses secteurs de solutions

Nous vous demandons respectueusement de modifier l'exigence relative à une certification PMP (professionnel de la gestion de projet) ou à une certification équivalente, plus précisément d'y ajouter les tâches liées à la gestion de projet, indiquées dans la liste des tâches (b. et p.), à titre d'équivalents acceptables qui permettraient d'obtenir une cote parfaite de 100 %. Cet ajout permettrait à la Défense nationale et à TPSGC d'avoir accès à des ressources qui ont démontré leur capacité d'effectuer les tâches requises selon les modalités. En outre, cette modification entraînera la mobilisation de ressources dûment qualifiées, plutôt que de ressources surqualifiées qui coûteraient plus cher.

Réponse 3 :

On a jugé que la certification de PMP ou une certification équivalente constitue un ensemble de compétences pertinent dans cette catégorie de ressources, ce qui explique son inclusion à titre de critère coté.

Question 4 :

Référence : AnnexeF-1 et AnnexeF-2, **ÉVALUATION DES RESSOURCES DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION DES TÂCHES**, sous Architecte d'applications ou de solutions, Qualifications requises

b. L'établissement et la présentation d'un plan de mise en œuvre pour l'élargissement du système, y compris des estimations du temps, des coûts et de la portée, et

La tâche ci-dessous indique que l'AAS doit produire des estimations des « coûts ». Étant donné qu'il ne connaîtra généralement pas les taux journaliers stipulés au contrat et qu'il s'agit d'une fonction relevant du gestionnaire de projet, nous vous demandons respectueusement de retirer de cette mention de l'énoncé de la tâche. Nous suggérons le nouveau libellé suivant :

b. L'établissement et la présentation d'un plan de mise en œuvre pour l'élargissement du système, y compris des estimations du temps, de la durée (en jours ouvrables) et de l'effort (en jours-personnes) par catégorie;

Réponse 4 :

Même s'il n'incombera pas uniquement à l'AAS de produire des estimations des coûts, il doit posséder des connaissances à ce sujet afin d'appuyer le gestionnaire de projet. On a jugé qu'il s'agit d'un ensemble de compétences pertinent pour cette catégorie de ressources, ce qui explique son inclusion à titre de critère coté.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.